

Conseil scientifique d'institut de CNRS Sciences humaines et sociales

À Monsieur Antoine Petit, Président-directeur général du CNRS
À Monsieur Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
À Madame Marie Gaille, directrice de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales

Objet : Réponse à la lettre de Monsieur Antoine Petit, Président-directeur général du CNRS du 20 février 2025.

Résumé des propositions :

- Association du CSI au travail de prospective de l'Institut et consultation large des communautés à cette occasion.
- Présentation annuelle par l'Institut de sa politique scientifique devant le CSI et débat.
- Consultation du CSI sur le développement et la structuration des réseaux de recherche (RT, GDR) ; structuration de ces réseaux pour les SHS.
- Retour par l'Institut sur les recommandations du CSI.
- Analyse Institut-CSI des évolutions démographiques du personnel de recherche des sections.

Monsieur le Président-directeur général du CNRS, cher collègue,

Le Conseil Scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales (CSI-SHS), composé de membres élus et nommés, porte le plus grand intérêt à la politique scientifique de l'établissement. Nous avons bien pris note de votre sollicitation, à laquelle nous souhaitons répondre de manière collective et argumentée.

Le CSI-SHS veut souligner d'emblée qu'il ne lui appartient pas d'élaborer une hiérarchie des domaines de recherche, selon ce que suggère cette sollicitation. Le CSI-SHS redit d'autre part son opposition sur la forme et sur le fond au projet de Keykabs, comme il l'a déjà énoncé dans sa recommandation du 22 janvier 2025. De plus les délais imposés à cette demande, qui intervient entre deux séances ordinaires du CSI et recouvre largement la période des concours pour les sections du Comité national, rend difficile une réflexion complète et structurée. Ce calendrier conduit à court-circuiter les procédures collégiales, en particulier celles à l'œuvre au sein du Comité national.

Les membres des différentes instances du Comité national se sont déjà fortement mobilisés pour la rédaction des **rapports de conjoncture des sections scientifiques**, du **rapport de prospective du CSI-SHS**, ainsi que pour le **travail de prospective de CNRS SHS** (« Feuille de route ») dont nous sommes précisément saisis en ce moment. Ces documents – comme ceux qui émanent des instances relevant des autres instituts – apportent des réponses substantielles aux interrogations relatives à la politique de recherche du CNRS. **Ils constituent donc une base solide et légitime pour orienter la réflexion et le pilotage de la recherche publique, et du CNRS en particulier. Ils offrent nombre d'éléments qu'il serait inutile de répéter ici.**

Le CSI-SHS ne méconnaît pas certains des défis auxquels le CNRS est confronté : tension budgétaire qui touche la fonction publique toute entière ; nécessité pour la recherche



française de se positionner dans un environnement scientifique mondial en plein bouleversement. Néanmoins il voudrait souligner que, par comparaison avec les autres institutions scientifiques de pointe au niveau international, **le CNRS se caractérise déjà par un rapport coût/bénéfice très favorable** : en dépit de moyens limités (et d'un niveau de rémunération des chercheurs bien inférieur à celui des autres pays développés), il se place parmi les meilleurs.

Il y a quelque chose de profondément illusoire dans le fait de s'imaginer pallier des moyens financiers trop restreints par des réformes de structure, qui auraient en outre pour conséquence de réduire les capacités de recherche du CNRS.

1. Rôle des personnels de recherche

Le CSI-SHS tient à rappeler le rôle essentiel que jouent les personnels de recherche, chercheuses et chercheurs, et IT, employés par le CNRS, ainsi que les enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs rattachés aux UMR, dans la construction de la recherche au CNRS. On rappellera que, selon les dernières données affichées par l'Institut, les unités de CNRS SHS comptent 9 804 chercheurs et enseignants chercheurs, dont 1 656 personnels CNRS (soit environ 15 %) ; et que sur 2 668 IT, 1 252 relèvent du CNRS (soit environ 45 %). Ce sont tous ces personnels de recherche qui constituent les communautés scientifiques, qui s'animent et s'orientent de leur propre chef, collectivement, pour élaborer des travaux originaux, caractérisés par le temps long et l'interrogation des sociétés en profondeur.

C'est cette **liberté de recherche** qu'il convient donc avant tout de soutenir et de favoriser, afin de permettre à tous de développer au mieux leurs capacités. Pour ce faire, il importe, en prêtant une grande attention au respect des femmes et des hommes qui composent ces communautés de recherche, de **défendre activement la recherche publique**, ses valeurs et les financements pérennes, et non de mettre en concurrence les agents, les laboratoires et les différentes structures de recherche afin de les sélectionner et de les hiérarchiser. **L'émulation ne doit pas être confondue avec la mise en concurrence.**

C'est la confiance et la durée qui permettent aux personnels de recherche de faire progresser les connaissances, et d'ouvrir de nouvelles voies, bien plutôt que l'augmentation continue de la pression et des contraintes. La recherche fondamentale se caractérise par un processus de cumul et de transmission des connaissances, qui nécessite des structures et des financements stables, au contraire de fonctionnements qui, fonctionnant par projets successifs et limités, empêchent ce cumul et cette transmission. On sait d'autre part les effets délétères qu'ont les milieux ultra-compétitifs sur la parité, au détriment des femmes.

2. Rôle des instances du Comité national

De manière plus spécifique, les différentes instances du Comité national, qui émanent de ces communautés, travaillent précisément à la fois à l'**évaluation des chercheurs** et des unités, et à l'élaboration d'outils synthétiques et ponctuels (rapports de conjoncture, de prospective, motions et recommandations) qui visent à **aider la direction du CNRS dans l'élaboration d'une politique de recherche**. La valeur de ces outils vient précisément de ce qu'ils émanent des communautés de recherche, dans une démarche du bas vers le haut. Ils permettent de repérer l'émergence de nouveaux domaines de recherche et d'identifier ceux qui sont mis en danger, en particulier par des recrutements insuffisants.

Nous ne pouvons donc qu'encourager la direction du CNRS, et de l'Institut, à s'en saisir davantage pour éclairer les politiques de recherche qu'elles souhaitent mener. Ces rapports encouragent à l'élaboration d'une politique de recherche appuyée sur la confiance dans les personnels et les collectifs, et non sur une démarche dirigiste.

Si le **travail de prospective** peut aider à repérer des domaines émergents ou mis en danger par des recrutements insuffisants, il ne peut cependant en aucun cas prévoir où se feront les prochaines découvertes et avancées majeures, que ce soit dans le domaine des sciences humaines et sociales ou dans ceux des autres sciences. Il faut également veiller à ce que le travail de prospective ne conduise pas à laisser de côté des champs importants du savoir, même s'ils n'apparaissent pas comme innovants, novateurs ou émergents. En outre, le soutien des instances de direction du CNRS et de l'Institut à tous les domaines de recherche qui y sont représentés est important, non seulement au niveau des financements, des postes alloués, mais aussi de la communication et de la mise en avant des communautés de recherche des différents domaines. Un travail de prospective ne peut conduire à désigner des domaines à sacrifier.

3. Les structures de recherche

Le troisième niveau essentiel est celui des structures de recherche, UMR, UPR, UAR, mais aussi de tous les **réseaux qui structurent le paysage de recherche français** et dont le CNRS est un porteur essentiel : GDR, mais aussi UMIFRE, IRN (International Research Network), IRP (International Research Project), IEA (International Emerging Action), etc. Il faut y ajouter des réseaux et structures propres aux SHS, comme le réseau des Maisons des sciences de l'homme (<https://www.msh-reseau.fr/>) ou celui des Écoles françaises à l'étranger (<https://www.resefe.fr/>).

Il n'existe **pas de taille standard unique**, applicable aux structures de recherche et maximisant l'innovation scientifique et technologique. Celle-ci peut émerger dans des structures de taille variable, aussi bien qu'au sein de réseaux et de groupements de recherche. En ce sens, la **polycentricité de l'écosystème de recherche français, dans lequel le CNRS joue un rôle-clé, est une richesse et non un frein.**

De plus, elle **permet un maillage national**, particulièrement important dans un domaine scientifique où l'enseignement supérieur est largement réparti sur le territoire, mais aussi une structuration de réseaux qui articulent entre elles des unités parfois éloignées géographiquement. Le développement des différents types de réseaux, tant à l'intérieur du territoire national qu'aux échelles européenne et mondiale, devrait être une priorité, à condition qu'il se fasse en complément du soutien aux UMR, UPR et UAR, et non à leur détriment. La situation des SHS est particulière, avec près de 300 unités de recherche et de service réparties sur tout le territoire ; ce maillage large, avec des unités dans lesquelles la présence du CNRS est parfois réduite, ne devrait pas être perçu comme un problème, mais bien comme une richesse. Il s'articule avec le paysage français de l'enseignement supérieur, dans lequel les SHS sont présentes en de nombreux lieux. On note également que des unités décentralisées et plus petites tendent à favoriser l'interdisciplinarité avec d'autres unités CNRS, mais aussi avec d'autres acteurs du paysage de la recherche français ; une telle **granularité** présente donc des avantages significatifs. Les procédures d'évaluation de l'association des unités de recherche au CNRS par les sections du comité national permettent, dans un dialogue avec l'Institut et le CSI, de faire évoluer progressivement ce paysage, en tenant compte à la fois des structures et des relations avec les autres tutelles, mais aussi des femmes et des hommes qui travaillent dans ces unités, ainsi que des étudiants qu'elles contribuent à former aux métiers de la recherche.

En effet, les UMR et UPR sont le premier cadre de réalisation du travail de recherche et devraient fournir aux personnels qui y sont affectés les moyens de réaliser leurs travaux. Si le recours aux appels à projet peut se justifier pour des financements importants, entre autres lorsqu'ils concernent des approches interdisciplinaires, il ne devrait pas être la norme pour le travail courant ; on sait le coût de déploiement de ces appels à projet (rédaction, évaluation, rapports), qui dépasse souvent largement l'apport des financements obtenus, surtout dans le domaine des SHS où il s'agit surtout de couvrir des coûts en personnel temporaire. Le soutien

de base aux laboratoires devrait être suffisant pour les besoins ordinaires de recherche. On imagine mal un employeur ne fournissant pas à ses salariés les moyens d'accomplir leur travail quotidien, ce pour quoi précisément il les a recrutés et les rémunère. À ce titre, il importe que le CNRS mette à disposition de ces personnels l'environnement le plus favorable possible à leur travail de recherche, en réduisant en particulier le fardeau administratif qui pèse de plus en plus lourdement sur tous (voir la recommandation 7 du rapport HCERES sur le CNRS de 2023). C'est en offrant les conditions les meilleures possibles que pourront émerger de nouveaux objets scientifiques et de nouveaux domaines de recherche.

4. Recommandations

Le CSI-SHS pourrait mieux contribuer à conseiller l'Institut et à accompagner ses diverses missions, s'il était consulté plus systématiquement et de manière mieux structurée.

Il serait fructueux que le CSI soit associé au travail de prospective de l'Institut non pas seulement en fin de processus, comme c'est le cas cette année pour la Feuille de route SHS, mais dans la conception même de ce travail, y compris dans le choix des personnes et des structures qui sont sollicitées pour la réflexion. CNRS SHS gagnerait à s'inspirer des prospectives menées par d'autres instituts qui ont mis en place cet exercice depuis de longues années – sans chercher à imiter nécessairement des procédures adaptées à d'autres domaines scientifiques – et à y associer étroitement les communautés de personnel de recherche, les sections du Comité national et le CSI. Il est évident pour le conseil que ces prospectives ne doivent en aucun cas faire émerger des listes restrictives de thématiques ou de laboratoires.

Il serait intéressant qu'une fois par an, l'Institut présente un bilan de sa politique scientifique au CSI, en communiquant les éléments à l'avance et avec un véritable débat, et en présentant également les grandes orientations de sa politique de recherche pour l'année à venir ; à ce jour, CNRS SHS présente régulièrement des éléments de politique scientifique, mais de manière fragmentée et sans communiquer à l'avance de documents, ce qui ne permet que des réactions ponctuelles, et à chaud, sans vue d'ensemble de la politique de l'Institut. De ce fait, le CSI ne peut jouer pleinement son rôle d'appui et de conseil auprès de CNRS SHS.

Pour les différents types de réseaux évoqués ci-dessus, qu'ils soient nationaux ou internationaux, il serait bon que les dossiers en soient soumis pour avis au CSI. Il serait judicieux d'envisager une révision des Réseaux thématiques, afin de couvrir plus systématiquement les principaux domaines des sciences humaines et sociales, ainsi que d'encourager la mise en place de davantage de GDR afin de structurer les communautés. En la matière, CNRS SHS pourrait mettre en place une politique plus volontaire, appuyée sur l'expertise du CSI et sur les différentes prospectives.

Dans cette perspective, il serait également utile tant au travail du Conseil qu'à celui de l'Institut que la direction de ce dernier rende régulièrement compte de l'usage qu'elle a fait des conseils et recommandations émis par le CSI.

Enfin, le CSI recommande que la direction de l'Institut examine avec lui, régulièrement, l'évolution actuelle et prévisible de la démographie des sections, afin de pouvoir anticiper de concert les déséquilibres et envisager les évolutions éventuelles.



Matthieu Cassin
Président du CSI CNRS SHS